

Procès Verbaux



Sous Commission du Budget

2^e mandar Salengro

1929/1935



SOUS COMMISSION DU BUDGET

Séance du 28 Octobre 1931



Procès-verbal sommaire

La Commission a entrepris l'étude du Budget primitif de 1932 (Recettes). Elle formule les observations ci-après :

Taxe municipale sur les chiens.— Sur la question qui lui a été renvoyée par l'Administration Municipale pour examen complémentaire, la Commission retient le principe du relèvement de la taxe. Elle propose les chiffres ci-dessous qui se tiennent dans une limite moyenne entre les maxima prévus par la loi et la taxation actuelle :

- 1° — Chiens d'agrément et chiens servant à la chasse 50 frs au lieu de 30 Frs
- 2° — Chiens de garde 15 frs au lieu de 10 Frs

Le rendement à escompter de cette mesure nouvelle est fixé à 280.000 frs en augmentation de 80.000 frs sur le produit de l'année 1931.

Subvention de l'Etat en faveur du Conservatoire.— Par décision de M. le Sous-Secrétaire d'Etat des Beaux-Arts, une subvention spéciale de 26.500 frs affectée à l'augmentation des traitements du personnel enseignant (Directeur et professeurs) a été allouée à la Ville, en 1931.

La Commission, n'étant pas assurée du caractère fixe de cette subvention, propose sa répartition sous la forme d'indemnité non soumise à retenue, sous réserve de l'avis qu'émettra le Ministre sur l'éventualité, pour la Ville, de s'attribuer cette subvention en atténuation de ses charges s'il était établi que l'échelle actuelle des traitements des professeurs du Conservatoire se trouve en harmonie avec le taux accordé dans les établissements similaires de l'Etat.

Produit du travail des élèves des Ecoles pratiques.— La Commission émet le vœu que les travaux des élèves soient orientés vers la confection — pour partie, tout au moins — des sous-vêtements destinés à la Caisse des Ecoles.

La prochaine réunion est fixée au 5 Novembre 1931 pour l'examen des Dépenses ordinaires.

Le Secrétaire,

F. LUCAT.

SOUS-COMMISSION DU BUDGET

Séance du 5 Novembre 1931

Procès-verbal sommaire



La Commission a poursuivi l'étude du Budget primitif de 1932 (Dépenses).

Elle formule l'observation ci-après :

Caisse des Ecoles, Subvention de la Ville. - En proposant de porter de 2.000.000 F. à 2.250.000 F. le montant du crédit pour 1932, la Commission retient pour principaux éléments a) l'augmentation actuelle des effectifs des cantines et des camps de vacances b) le chômage qui drainera vers les cantines un nombre encore accru d'enfants des ménages pauvres .

Elle n'abandonne pas le point de vue exprimé dans le procès verbal de la Commission des Finances en date du 23 Décembre 1930, ayant trait à la nécessité de réduire les dépenses à leur stricte nécessité et, sur la proposition de M. DEMOÛTE, elle demande à l'Administration municipale de vouloir bien, à la faveur d'une première vacance, déléguer au Conseil d'Administration de la Caisse des Ecoles un membre de la Commission des Finances .

La prochaine réunion est fixée au 12 Novembre pour l'examen du Budget Extraordinaire .

Le Secrétaire,

F. LUCAT .

Sur intervention de M. le Maire, il est décidé a) que des instructions seront à nouveau données aux services en vue de l'établissement des feuilles de dépenses devant servir à l'élaboration du budget de 1933
b) que des mesures seront prises pour que soient arrêtés, pour certaines oeuvres, des budgets autonomes rattachés en recettes et en dépenses au budget général.

3° D.

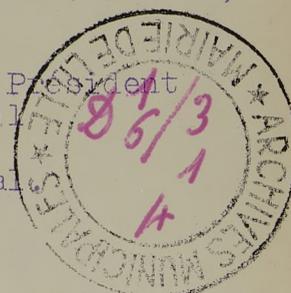
Conseil d'Administration
Réunion du 24 OCT 1932
M. PLANQUE

La Sous-Commission du Budget s'est réunie à la Mairie de Lille, le 12 Octobre 1932, sous la présidence de M. Willems, Adjoint au Maire.

Présents : M.M. Willems, Adjoint au Maire, Président
Dehove, Conseiller Municipal
Vautrin, d°
Delporte, Receveur municipal

Empêché : M. Planque, Secrétaire Général.

Assistait également à la réunion : M. Lucat, Directeur des Finances.



La séance est ouverte à 7 heures.

Avant d'aborder l'examen du Budget des recettes de l'exercice 1933, M. le Président fait l'exposé des négociations engagées en vue de l'acquisition d'un immeuble destiné au service de Radio P.T.T. Nord, et, notamment, des conditions imposées aux services d'Etat de Radiodiffusion pour la prise en charge des frais de l'opération et les modalités de la location de l'immeuble jusqu'au jour du rachat à la Ville.

M. Delporte reçoit la mission - qu'il veut bien accepter - de jeter les premières bases d'un projet de bail ou convention.

Budget de 1933 - Recettes.

M. le Président fournit à la Commission une documentation sur le centime communal dont la progression semble marquer un ralentissement depuis quelques années. Il signale que le budget ordinaire absorbe une partie toujours plus importante des ressources tirées des impositions, par suite de l'insuffisance des recettes budgétaires desquelles il croit ne pouvoir escompter, en 1933, qu'une plus-value de 1.000.000 environ à opposer aux dépenses croissantes.

Taxe sur les domestiques.

Sur la proposition de M. Delporte, la Commission estime qu'il serait nécessaire de rappeler aux contribuables, au moment opportun et à plusieurs reprises, par la voie des journaux, l'obligation qui s'impose à eux de faire leur déclaration à la Mairie, au début de l'année.

Taxe de stationnement des autobus.

La Commission émet le voeu qu'une décision définitive intervienne et soit portée à la connaissance de M. le Receveur Municipal, en vue des recouvrements à opérer et portant actuellement sur trois années.

Théâtres - Redevance des vestiaires et water-closets - Programmes.

Les prévisions établies par le service sont modifiées en conséquence des décisions prises par le Conseil d'Administration des Théâtres et ratifiées par l'Administration Municipale.

Bourses remboursables.

La Commission demande que soit poursuivie l'étude d'une adaptation pratique du régime des prêts d'honneur où il est constaté un relâchement considérable dans les remboursements. Il est suggéré de livrer à la publicité, au moyen d'un tableau apposé à la Mairie, les manquements aux engagements pris par les boursiers.

Trottoirs - Participation des propriétaires dans les frais de réfection.

En inscrivant au budget de 1932 une prévision de 5.000 Fr la Sous-Commission du budget avait proposé que l'offre soit faite aux propriétaires d'immeubles dont les trottoirs sont en mauvais état, de leur accorder une priorité dans les travaux de réfection à entreprendre par la Ville, en exécution de son programme général, sous la condition qu'ils consentent à une participation. Aucune tentative n'ayant été amorcée dans ce but, la Commission renouvelle sa demande.

x
x x

L'examen des recettes étant terminé, la Commission est informée, par M. le Président, que les services (2^e, 4^e et 5^e Directions) n'ont pas encore fait parvenir leurs propositions de dépenses malgré plusieurs demandes de sa part et deux rappels adressés par M. le Secrétaire Général. La Commission déplore ce retard fort regrettable et se dégage de la responsabilité qui en découle dans l'élaboration du budget de 1933.

La séance est levée à 9 heures.

Lille, le 13 Octobre 1932.

F. LUCAT.

réunion du 24 Mai 1933

224

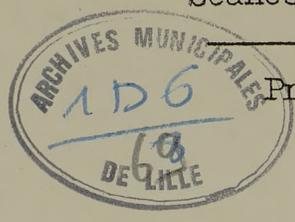
Ville de Lille

A) SOUS-COMMISSION DU BUDGET

Budget supplémentaire de l'exercice 1933

Séance du 24 Mai 1933

Propositions a) de la Sous-Commission du Budget b) de la troisième Commission



Procès-verbal



La Sous-Commission du Budget s'est réunie le 24 Mai 1933, sous la présidence de M. WILLEMS, Adjoint au Maire.

Etaient présents : MM. WILLEMS, Adjoint au Maire, président, VAUTRIN, Conseiller Municipal, DELPORTE, Receveur Municipal, PLANQUE, Secrétaire Général.

Assistait également à la réunion : M. LUCAT, Directeur des Finances

Budget supplémentaire de l'exercice 1933 :

Le projet de budget dressé le 10 Mai par le Directeur des Finances se présentait comme suit :

RECETTES	I06.431.773.14
DEPENSES	I10.436.369.48
Excédent de Dépenses	 4.004.596.34

Un additif contenant des inscriptions nouvelles déterminées par des éléments connus après la date précitée et comportant :

en recettes	I.325.000	
en dépenses	I.165.200	I59.800.00

ramenait le déficit à 3.844.796.34

La Commission prenant pour base le projet ci-dessus, décide néanmoins de présenter le budget en équilibre et formule les observations ci-après :

I° DANS LE CADRE DES RECETTES :

Travaux de dérasement - Subventions du Département.- Comme suite à la décision récente du Conseil Général, elle décide le rétablissement des chiffres précédemment inscrits dans les budgets antérieurs.

.....

Domages de guerre - Indemnités à recevoir de l'Etat en remboursement d'avances faites par la Ville. - La Commission, portant de 500.000 frs à 1.000.000 frs la prévision de recette, émet le voeu qu'une plus grande célérité soit apportée par les services compétents dans la production des justifications de emploi. Elle suggère qu'un état détaillé et complet, comportant en regard des titres de créance remis à la Ville :

a) les justifications restant à produire pour les travaux exécutés sur les fonds budgétaires;

b) les travaux restant à effectuer et pouvant l'être sans donner lieu à l'ouverture de crédits de emploi;

c) les travaux ou achats nécessitant l'ouverture de crédits de emploi soit dressé sans retard afin de parvenir à la liquidation définitive de la question des Domages de Guerre.

Il est particulièrement signalé que pour les "Collections des Musées" dont le titre de créance représente une somme importante, la justification se trouvera, pour le passé et pour l'avenir, dans les achats d'oeuvres destinées à garnir l'Hôtel de Ville et ce, au moyen d'une prise à l'inventaire par les soins de M. le Conservateur des Musées.

2° DANS LE CADRE DES DEPENSES :

Caisse des Ecoles - Règlement des comptes de l'exercice 1932. - M. l'Adjoint WILLEMS tient à faire remarquer que cet organisme se prévaut chaque année des mêmes arguments pour justifier son débet. Que, cependant, le budget communal lui a consenti déjà une dotation complémentaire pour la mise à jour de ses comptes.

Distribution de vivres aux chômeurs. - Une remarque est faite à propos des distributions qui ne paraissent pas observer une forme rationnelle et la Commission estime qu'il sera de la plus grande nécessité de demeurer dans la limite des crédits consentis, en raison de la situation tendue des finances de la Ville.

Commissariat Central - Construction. - Les travaux n'étant pas entrepris, la Commission estime pouvoir ramener de 1.500.000 frs à 500.000 frs le crédit à inscrire en 1933. Sur un devis se chiffant à 2.500.000 frs, l'ensemble des crédits ouverts se montera à 1.500.000 frs, le solde étant à inscrire au budget de 1934.

Insuffisances de crédits de l'exercice 1932. - Connaissance prise des rapports des services au sujet des dépassements de crédits la Commission estime que des instructions sévères s'imposent pour éviter ces errements. M. le Secrétaire Général a, du reste, fait le nécessaire.

Dérasement entre la Porte des Postes et la rue Saint-Bernard. - La Commission demande le remaniement du projet en vue de ramener la dépense de 1.300.000 frs à 1.000.000 de frs. La subvention du Département étant inscrite pour 500.000 frs (chiffre maximum) il y a intérêt à se limiter dans un crédit de 1.000.000 frs; les nécessités de l'équilibre recherché motivent, par ailleurs, cette réduction.

Les chiffres arrêtés à ce moment accusent le résultat suivant :

Recettes	108.151.121.14
Dépenses	<u>107.733.517.48</u>
Excédent de RECETTES	417.603.66

et la Commission décide de s'en remettre à l'Administration municipale en vue de l'utilisation de ce reliquat suivant le caractère d'urgence qu'elle estimera devoir reconnaître à certains des projets ci-après, momentanément écartés :

Service des Fêtes .- Achat de chaises pliantes	16.000.00
Construction d'une tribune démontable	66.000.00
Halles Centrales.- Travaux de transformations	50.000.00
Restaurant populaire Rue Manuel.- Construction et installation	225.000.00
Immeubles rue Alphonse Colas, 5 à 9. Restauration des façades	50.000.00
Bâtiments communaux.- Travaux de restauration et de grosses réparations	948.300.00
Rue du Dieu de Marcq prolongée.- Mise en état de viabilité. Part de la Ville propriétaire riveraine	90.000.00
Terrain de jeux Rue du Chevalier Français.- Travaux de réfection	70.000.00
Chemin vicinal n° 29 dit du Bas-Liévin.- Aqueducs et pavage. Participation de la Ville	47.100.00
Alimentation en eau potable.- Création de stations de pompage. Exécution des forages	500.000.00
Frais d'études pour recherches d'eaux potables	20.000.00
Alimentation en eau industrielle :	170.000.00
a) installation de nouvelles pompes;	
b) création de stations de pompage; exécution des forages;	
c) acidification d'un forage	
Hôtel académique .- Travaux d'aménagement	200.000.00
Sapeurs-Pompiers.- Caserne Malus.- Aménagement de logements, construction des water-closets et travaux divers	110.000.00
Cantine scolaire rue Pierre Legrand.- Installation d'une construction démontable	60.000.00
Suppression des Halles Saint-Martin.- Déplacement du Bureau de Police et du Magasin de décors	120.000.00
Total: . . .	<u>2.742.400.00</u>

La Commission du Budget, placée devant cette évidence que les ressources ne suffisent plus aux besoins, - le rendement du centime étant stationnaire - signale à l'Administration municipale les difficultés entrevues pour l'époque de la formation du budget de l'exercice 1934. Elle émet pour cette éventualité le vœu : a) que les services soient astreints à un sévère régime d'économies ; b) que d'une manière générale le " boni " provenant des rabais consentis sur les travaux et particulièrement ceux couverts par les fonds d'emprunt, soit rigoureusement réservé en vue des besoins futurs .

Le Secrétaire,

signé: MUCAT .

X
X X

B.- Troisième Commission - Réunion du 30 Mai 1933

La Commission des Finances ayant pris connaissance du procès-verbal de la réunion de la Sous-Commission du Budget en date du 24 Mai 1933 en approuve les termes, sa disposition et ses conclusions puis, examinant les derniers rapports qui lui ont été transmis et tendant aux inscriptions ci-après :

En dépenses :

Restauration du monument du Mont Saint Amand les Gand500.00	
Camps de vacances.- Travaux complémentaires.	50.000.00	
Catastrophe de la rue de la Grande Chaussée Travaux de sauvegarde. (Crédit d'ordre)....	35.149.86	
Préventorium de Wormhoudt.- Fonctionnement de la Colonie scolaire en Juin.- Crédit supplémentaire	<u>70.000.00</u>	155.649.86

En recettes :

Préventorium de Wormhoudt.- Prévision complémentaire en vue du fonctionnement de la Colonie scolaire en Juin	70.000.00	
Catastrophe de la rue de la Grande Chaussée . Mesures de sauvegarde.- Récupération des frais avancés par la Ville. (Ordre)	<u>35.149.86</u>	105.149.86
soit, en dépenses en plus		<u>50.500.00</u>

admet ces inscriptions complémentaires et arrête le projet de budget supplémentaire de l'exercice 1933 aux chiffres ci-après :

	<u>Sous-Commission du Budget</u>	<u>Commission des Finances</u>
RECETTES	108.151.121.14	108.256.271.00
DEPENSES	107.733.517.48	107.889.167.34
Excédent de RECETTES	417.603.66	367.103.66

Le Secrétaire,
siglé: LUCAT .

Vu par M. l'Adjoint aux Finances,
signé: Gaston Willems .

Réunion du 21 décembre 1933

COMMISSION DU BUDGET



Réunion du 21 Décembre 1933.

Conformément à la résolution prise par l'Administration Municipale, lors de sa séance du 21, Messieurs les Membres de la Commission du Budget se sont réunis, Cabinet de M. le Maire, jeudi 21 Décembre, à onze heures quarante, sous la présidence de M. Roger Salengro, maire de Lille.

Etaient présents: M.M. Salengro, député-maire;
Willems, adjoint au maire;
Dehove, conseiller municipal;
Planque, secrétaire général de la Mairie;

excusés: M.M. Vautrin, conseiller municipal;
Delporte, receveur municipal.

M. le Maire rappelle que, sur sa proposition, l'Administration Municipale, au cours de sa réunion de ce matin, a décidé a) de réserver l'article 94 "Subvention au Bureau de Bienfaisance" b) qu'en sa compagnie la Commission du Budget procéderait à un nouvel examen de la demande de crédit faite par le service.

Reprenant, point par point, l'argumentation développée par lui le matin, en séance de l'Administration Municipale, M. le Maire a) fait observer qu'il n'est pas possible de suivre les propositions de réduction de crédit faites par les Commissions du Budget et des Finances b) conclut au rétablissement du crédit demandé par le Service, soit 2.250.000 frs.

Après un échange de vues qui porte principalement sur les conséquences que ce rétablissement peut avoir sur l'équilibre du Budget, la Commission se range à l'avis de M. le Maire.

M. le Maire pose alors le problème de l'équilibre du Budget et examine les voies et moyens susceptibles d'être retenus dans ce but.

Il rappelle que l'examen des propositions budgétaires par l'Administration Municipale aboutit à ce jour aux conclusions ci-après :

RECETTES ORDINAIRES.

Article 47 - Redevances dues par Compagnie l'Electrique-Lille Roubaix-Tourcoing : 15.000 frs au lieu de 1.000 frs, soit une augmentation de recettes de 14.000 frs.

DEPENSES ORDINAIRES

Article 14 - Police - Crédit adopté : 6.485.000 frs
soit en plus 25.000 frs

Article 58 - Eclairage. Entretien et transfert des
appareils de signalisation.- Crédit adopté: 85.000 frs
soit en plus 15.000 frs

Il ajoute que l'Administration Municipale 1° va certainement agréer la proposition de rétablissement du crédit de 2.250.000 frs pour "Subvention au Bureau de Bienfaisance", article 94,
soit en plus 250.000 frs

2° a décidé l'inscription d'un crédit de 12.500 frs pour "l'aménagement de jardins dans les cours de la Cité Philanthropique".

Il signale enfin qu'il est nécessaire de prévoir un crédit de 60.000 frs pour l'établissement, au Pont Supérieur, d'une seconde passerelle pour piétons.

Résumant son intervention, M. le Maire souligne a) qu'une majoration de 14.000 frs est prévue au titre des recettes ordinaires b) que les majorations de dépenses, tant ordinaires qu'extraordinaires, se chiffrent déjà à 362.500 frs et qu'on peut prévoir qu'elles seront de l'ordre de 400.000 frs lorsque l'examen du Budget sera terminé.

Sur intervention de M. le Maire, M. l'adjoint Willems fait observer qu'il n'est pas possible a) de majorer les recettes arrêtées par les Commissions du Budget et des Finances, le plein ayant été largement fait à leur propos b) de prévoir de nouvelles recettes, notamment au titre des dommages de guerre.

M. le Maire signale alors 1° que l'Administration Municipale a adopté, le 18, un projet d'aménagement de terrains vagues dans la fortification dérasée entre la Foire Commerciale et la rue Gustave Delory prolongée, projet s'élevant à 330.000 frs 2° que pour la réalisation de ce projet une subvention sera demandée au département, subvention qui sera égale à 50 % de la dépense 3° que, dans ces conditions, il peut être ainsi inscrit au chapitre des Recettes Extraordinaires un crédit de 165.000 frs.

M. Planque fait ensuite observer 1° qu'un crédit de 450.000 frs a été prévu pour la construction de classes provisoires au Faubourg d'Arras 2° que les travaux ne seront entrepris que dans quelques mois 3° qu'ainsi il est possible de répartir la dépense a) sur le Budget Primitif, à concurrence de 250.000 frs b) sur le Budget Supplémentaire, pour le supplément, soit 200.000 frs.

M. le Maire considère que ces propositions sont susceptibles d'être retenues. La Commission ayant partagé sa manière de voir, mandat est donné à M. le Maire de les défendre devant l'Administration Municipale.

Séance levée à douze heures quarante cinq, la Commission ayant a) procédé à un échange de vues sur la situation financière et de trésorerie de la Ville b) tenu M. le Maire au courant de l'entretien que ses membres venaient d'avoir avec M. Thellier de Poncheville à propos des emprunts en cours.

Le secrétaire de séance,

M. PLANQUE.